



Faux controle technique tromperie sur une voiture

Par **natdonnart**, le **01/02/2011** à **10:02**

Bonjour,
Nous avons acheté une voiture le 3 janvier 2011 dans un garage professionnel, nous revenons le 14 janvier la chercher au garage et le vendeur nous remet le contrôle technique vierge datant du 4 janvier 2011 et nous dit qu'il n'y a aucun frais à prévoir, que tout a été fait sur la voiture.
Nous repartons donc avec la voiture mais trouvons quand même étrange ce contrôle technique vierge, une semaine plus tard nous décidons d'envoyer notre véhicule chez citroen pour un contrôle et là apparaissent des réparations à faire, disques de freins morts, soufflet et rotule poreux!!!
Pour être sûr de ce qu'avance citroen nous nous arrêtons dans notre centre de contrôle technique habituel et le contrôleur nous confirme bien que les disques de freins avant sont morts et que ça aurait dû apparaître sur le contrôle technique!!!
Quel recours avons nous contre le contrôle technique qui a vu la voiture la première fois et le vendeur qui nous a trompé?
merci pour votre réponse